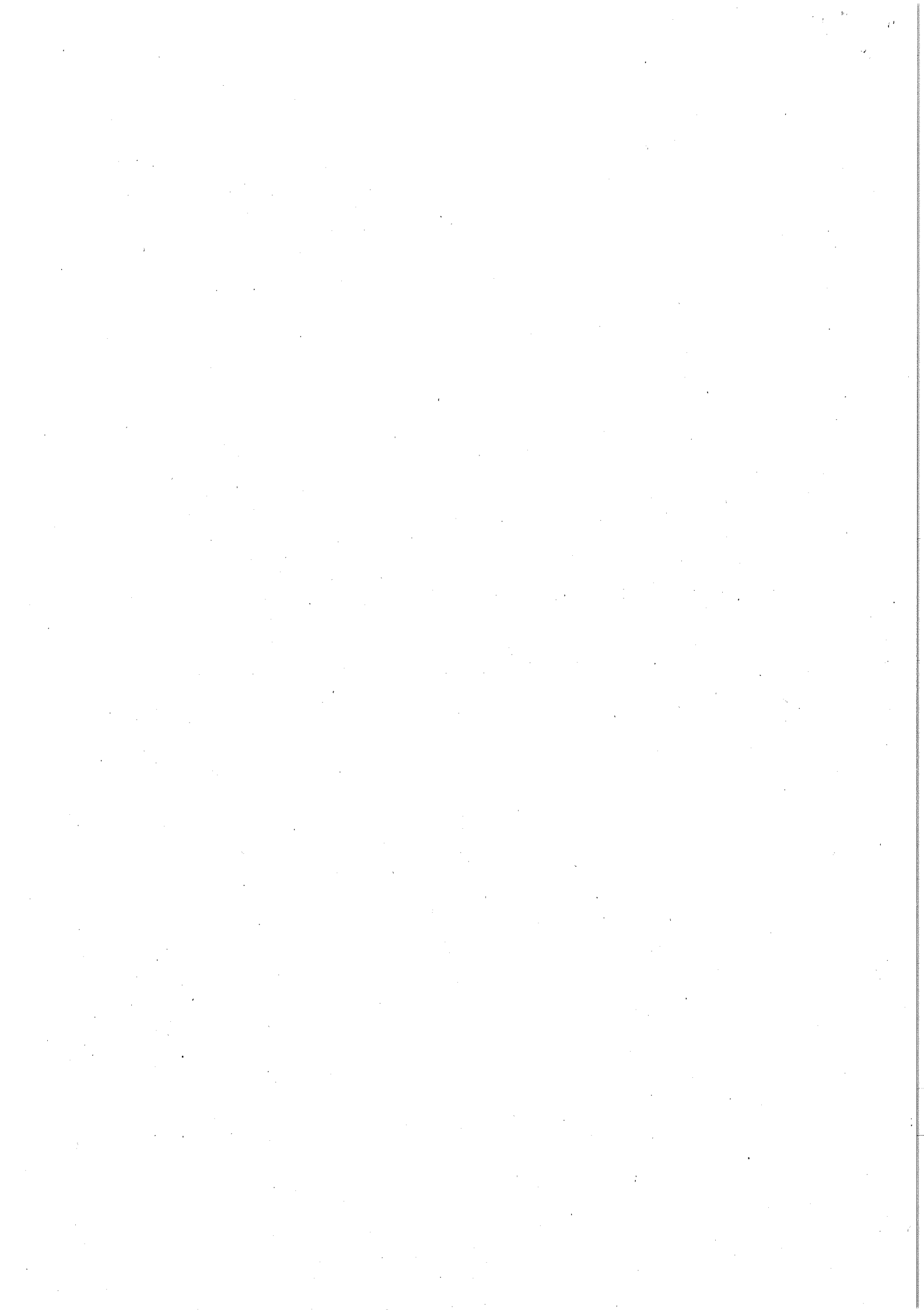


DECLARATION POLITIQUE
DE LA COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL DES PYRÉNÉES
CONCERNANT LA POLITIQUE DE COHÉSION POST 2020





I.-LA COMMUNAUTE DE TRAVAIL DES PYRENEES (CTP) DANS LE CADRE DE LA FUTURE POLITIQUE DE COHESION POST 2020

La coopération transfrontalière est un outil essentiel pour l'intégration européenne. En effet, 38% de la population de l'Union vit dans des zones transfrontalières et l'appui à cette coopération est primordial afin d'apporter une valeur ajoutée au développement territorial des régions.

La Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) est un organisme de coopération transfrontalière qui rassemble quatre Communautés Autonomes espagnoles (Euskadi, Navarre, Aragon, Catalogne), deux régions françaises (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie) et l'Organisme Andorran de Coopération Transfrontalière. La CTP couvre l'intégralité de l'espace transfrontalier franco-hispano-andorran et occupe le rôle d'Autorité de Gestion (AG) du Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre 2014-2020. **La gestion réussie d'un par un organisme transfrontalier (constitué sous la forme d'un Consorcio) d'un Programme Européen impliquant une coopération très poussée entre les administrations constitue un cas quasi unique en Europe.**

Dans ce contexte, la CTP, de par sa couverture géographique et son rôle d'Autorité de Gestion, constitue un interlocuteur clé dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de coopération transfrontalière franco-espagnole-andorranne. Elle a vocation à jouer un rôle prépondérant dans le dialogue que les États membres et les institutions européennes ont engagé sur le futur de la politique de cohésion post-2020 afin de peser sur les décisions sur les futurs programmes de financement avec pour objectif de faciliter la résolution des obstacles au développement transfrontalier de nos territoires.

Cette déclaration rappelle ainsi les engagements de la CTP depuis sa création en 1983, à savoir le développement équilibré de l'Union Européenne prenant mieux en compte les régions frontalières. Dans un contexte d'importants changements pour l'Union Européenne, la CTP souhaite plus que jamais insister sur la nécessité de promouvoir une vision ambitieuse du projet européen.

II.-POUR UNE VISION AMBITIEUSE DE L'AVENIR EUROPEEN A TRAVERS UN CADRE FINANCIER PLURIANNUEL (CFP) ET DES POLITIQUES EUROPEENNES 2021-2027 ADAPTES AUX BESOINS DES TERRITOIRES

Sur la base des propositions de la Commission européenne du 2 mai dernier concernant le prochain Cadre Financier Pluriannuel (CFP), et des 29 et 30 mai concernant la politique de cohésion pour la période 2021-2027, la Communauté de Travail des Pyrénées souligne les points suivants:

- 1. Souhaite que les priorités identifiées dans la nouvelle période de programmation de l'Union Post 2020 définissent un cadre favorable à l'action transfrontalière. Dans cette optique et en cohérence avec les objectifs affichés par la Commission Européenne, l'espace transfrontalier franco-hispano-andorran vise à se doter d'une stratégie pyrénéenne qui vient matérialiser ses objectifs pour les sept années (2018 – 2024) à venir pour ce territoire.**
- 2. Souhaite insister sur l'importance de la Coopération Territoriale Européenne (CTE) pour tous ses membres, ainsi que sa véritable valeur ajoutée européenne. En effet, les programmes INTERREG permettent de trouver des solutions à des défis que les régions et ses acteurs ne peuvent résoudre seuls.**
- 3. Se félicite donc du maintien de la coopération territoriale comme objectif à part entière de la politique de cohésion et d'un volet transfrontalier important, la coopération transfrontalière ayant montré des résultats tangibles, en particulier sur le territoire transfrontalier pyrénéen, avec la réalisation de multiples projets structurants.**
- 4. Tout en étant consciente du défi que représente la perte de 15 milliards d'euros pour le budget communautaire en raison du Brexit, regrette les réductions budgétaires annoncées pour les politiques de Cohésion et Agricole Commune ayant un fort impact sur le territoire transfrontalier pyrénéen.**
- 5. Regrette qu'au sein d'un budget de la Cohésion annoncé en diminution, la part dédiée à la CTE reste elle-même toujours très faible, ce qui est en contradiction avec le principe selon lequel seules les politiques à forte valeur ajoutée européenne doivent figurer dans les priorités de l'Union Européenne pour la période post-2020.**
- 6. Plaide donc en faveur du maintien d'allocations financières importantes pour la coopération territoriale en général, transfrontalière en particulier dont l'impact territorial est très fort. Dans le territoire transfrontalier Pyrénéen, un tel apport financier contribuerait à la réalisation des priorités du plan d'action de la Stratégie Pyrénéenne.**
- 7. Souhaite mettre en exergue la spécificité du territoire Pyrénéen transfrontalier qui doit faire face en même temps à deux problématiques différentes: celles inhérentes aux zones transfrontalières et celles qui concernent les zones de montagne et des littoraux.**
- 8. Sollicite que le Règlement des dispositions spécifiques pour l'Objectif de Coopération Territoriale qui sera finalement approuvé maintienne les propositions des périmètres du programme 2014-2020 qui a permis d'intégrer des acteurs essentiels dans le développement des zones frontalières en dépit d'être localisés dans des zones plus éloignées frontière..**
- 9. S'oppose fermement au changement de méthode de calcul des enveloppes des programmes CTE proposé par la Commission européenne. Ainsi, le nouveau calcul basé sur la population à moins de 25km de la frontière pénaliserait spécialement cette zone de coopération, une des plus affectées par le phénomène du dépeuplement.**

Cette méthode supposerait donc une diminution significative de l'enveloppe pour la prochaine programmation et un fort désavantage par rapport à d'autres zones transfrontalières européennes.

10. Se félicite de la proposition de programmer des projets avec des chefs de file andorrans, tout en maintenant la possibilité de projets bilatéraux entre l'Andorre et les deux États membres, l'Espagne et la France, déjà mise en œuvre dans le programme 2014-2020. Ensemble, ces mesures vont supposer un autre pas en avant dans la normalisation de la participation de l'Andorre dans le cadre du POCTEFA. .

11. Se réjouit de la proposition de création d'un outil tel que le Mécanisme Transfrontalier Européen qui permettra de lever un certain nombre d'obstacles juridiques liés à la coopération en facilitant le travail des opérateurs sur le terrain.

12. Souhaite également saluer certaines des propositions formulées par la Commission Européenne dans le cadre du nouveau CFP, notamment celle offrant la possibilité de plus grandes synergies entre les programmes. Les membres de la CTP sont également heureux d'apprendre que la convergence économique et sociale demeure l'un des objectifs centraux de la politique de cohésion européenne.

13. Souscrit d'autre part à la volonté politique affichée par la Commission Européenne de conclure les négociations sur le nouveau CFP 2021-2027 avant les prochaines élections européennes qui auront lieu en mai 2019. En effet, les membres de la CTP pensent nécessaire d'adopter au plus vite la configuration des nouveaux Programmes Opérationnels 2021-2027 afin de faciliter leur démarrage dans des délais raisonnables.

14. Se satisfait de l'augmentation des crédits budgétaires proposés pour les programmes Horizon Europe, Erasmus + et Digital Europe car ils constituent des sources potentielles de financement pour la Stratégie Pyrénéenne.

15. Se félicite du développement de coopérations engagées avec le territoire et plus proches des habitants des zones transfrontalières, ainsi que de la proposition d'un Fonds pour les petits projets. Cette approche permettra d'apporter une aide communautaire aux populations et aux petites organisations de manière plus simple et moins coûteuse et constitue un stimulant supplémentaire pour la création et le développement d'une coopération institutionnelle engagée sur le territoire et plus proche des habitants des zones transfrontalières.

III.-LA STRATEGIE PYRENEENNE COMME INSTRUMENT DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES EUROPEENES DANS L'ESPACE TRANSFRONTALIER PYRENEEN

Concernant la mise en œuvre de la Stratégie Pyrénéenne, la CTP :

16. A récemment adopté les axes pour la période 2018-2024. Il s'agit d'une stratégie de coopération territoriale dotée d'approche macrorégionale afin de définir des lignes d'action communes aux territoires de la CTP, avec une vision à moyen et long terme, et qui a bénéficié du soutien d'acteurs du territoire transfrontalier.

Ainsi, dans l'optique de l'élaboration du futur Programme Opérationnel INTERREG POCTEFA 2021-2027, **les priorités pour la zone transfrontalière s'articuleront autour des principaux enjeux suivants :**

- **Favoriser l'accès aux services essentiels et la mobilité transfrontalière** à travers un réseau de transport durable et adapté aux besoins du territoire;
- **S'adapter aux effets du changement climatique** par des mesures concrètes et ciblées sur les secteurs d'activité clés et moteur de croissance économique sur le territoire, sans oublier de faire face aux risques naturels liés à ce réchauffement climatique;
- **Protéger l'environnement et la biodiversité** d'un patrimoine naturel extrêmement riche, tant sur la chaîne des Pyrénées que sur les deux littoraux Atlantique et Méditerranéen, comme facteurs clés du développement durable;
- **Soutenir le dynamisme économique des jeunes, la création d'emplois de qualité, la formation et l'inclusion sociale** afin d'éviter le vieillissement démographique et le dépeuplement des espaces transfrontaliers;
- **Appuyer la Recherche et l'Innovation** en soutien de nos entreprises pour qu'elles contribuent à atteindre un développement économique harmonieux et équilibré du territoire;
- Promouvoir des politiques visant à **soutenir le patrimoine naturel et culturel, y compris le patrimoine immatériel et la diversité linguistique, en tant que facilitateurs des échanges sociaux, culturels et économiques entre les territoires faisant partie de la CTP.** Faire de la coopération transfrontalière un enjeu transversal à toutes les politiques publiques afin qu'elle constitue le socle d'actions et un véritable réflexe dans les approches et projets de chacun d'entre nous.

La Communauté de Travail des Pyrénées s'inscrit ainsi pleinement dans les priorités communautaires fixées par la Commission Européenne, y compris ses principes horizontaux auxquels les actions conduites contribueront fortement dans les prochaines années grâce notamment à **la feuille de route que constitue la Stratégie Pyrénéenne.**

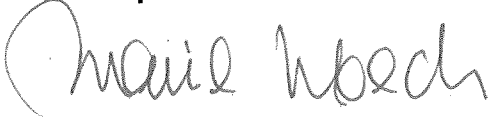
DECLARATION POLITIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL DES PYRÉNÉES CONCERNANT LA POLITIQUE DE COHÉSION POST 2020

Fait à Saragosse, le 13 novembre 2018.



Govern d'Andorra

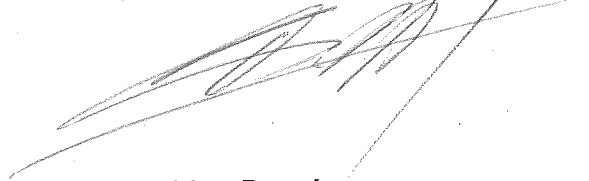
En représentation de
l'Organisme Andorran
de Coopération transfrontalière



Mme. Maria Ubach Font



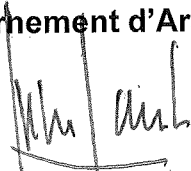
En représentation du Conseil
Régional de Nouvelle-Aquitaine



M. Mathieu Bergé



En représentation du
Gouvernement d'Aragon



M. Francisco Javier Lambán Montañés



En représentation de la
Generalitat de Catalunya



Mme. Natàlia Mas Guix



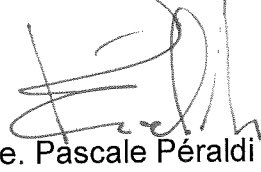
En représentation du
Gouvernement d'Euskadi



Mme. Maria Angeles Florza Zubiria



En représentation du Conseil
Régional Occitanie



Mme. Pascale Péraldi



Gobierno
de Navarra

En représentation du
Gouvernement de la Navarre



Mme. Ana Ollo Hualde

Handwritten text, possibly a signature or name, located in the upper right quadrant of the page.

Handwritten text, possibly a signature or name, located in the middle left quadrant of the page.

Handwritten text, possibly a signature or name, located in the lower middle quadrant of the page.

Handwritten text, possibly a signature or name, located in the lower right quadrant of the page.